

Charte du « IAE Aix-Marseille PhD Programme in Management »

IAE Aix-Marseille

Aix-Marseille Université

Préambule

La charte du « IAE PhD Programme in Management » s’inscrit pleinement à la fois dans la charte du doctorat AMU établie par le Collège Doctoral d’Aix-Marseille Université et dans la charte CERGAM du doctorat en sciences de gestion. La charte du « IAE PhD Programme in Management » précise les engagements croisés du doctorant, de sa direction de thèse et de l’IAE Aix-Marseille dans l’optique d’organiser un parcours sélectif et différencié de thèse en sciences de gestion. Ces engagements croisés constituent des dimensions supplémentaires aux deux chartes AMU et CERGAM.

Titre I – Inscription dans le PhD Programme

Article 1 – Le doctorant inscrit dans cette formation doctorale proposée par l’IAE Aix-Marseille recevra, à l’issue d’une évaluation et d’une soutenance réussies de sa thèse de doctorat, le grade et le titre de « *Docteur d’Aix-Marseille Université* », délivré par AMU dans la spécialité « Sciences de Gestion » avec la mention « IAE Aix-Marseille PhD Programme in Management » (en ajout au diplôme de docteur).

Article 2 – Les conditions générales d’inscription dans le PhD Programme sont définies par l’Arrêté modifié (26 Août 2022) du 16 Mai 2016 et les chartes du doctorat AMU et CERGAM : lors de la première inscription, le projet de thèse, déterminé entre le doctorant et son (ses) directeur(s), est déposé auprès de la direction de l’école doctorale, qui valide l’inscription sur la base de l’acceptation du candidat au sein du CERGAM (accord de la direction du CERGAM) pour y réaliser un projet de recherche spécifique, sous la direction d’un directeur/co-directeur identifié(s) comme responsable(s) scientifique(s).

Article 3 – A ces conditions générales d’inscription, s’ajoutent des prérequis spécifiques au PhD Programme : l’inscription dans le PhD programme est conditionnée à l’obtention du Master Recherche ou du DESU Recherche de l’IAE Aix-Marseille et d’un financement dédié (de type contrat doctoral, CIFRE, financement doctoral étranger, ...). Cette inscription ne peut se faire qu’en formation à temps plein.

Article 4 – L’inscription définitive dans le PhD programme est accordée par la direction du programme doctoral de l’IAE.

Article 5 – La durée légale de la thèse et les conditions de réinscription annuelle dans le PhD programme sont telles que définies par l'Arrêté du 26 Août 2022 et les chartes du doctorat AMU et CERGAM.

Article 6 – Au-delà de 3 ans d'inscription en thèse, les conditions de réinscription dérogatoires sont celles définies dans l'Arrêté modifié (26 Août 2022) du 16 Mai 2016 et les chartes du doctorat AMU et CERGAM. Néanmoins, si une réinscription dérogatoire en 5^{ème} année est nécessaire, le doctorant perdra son inscription dans le PhD Programme.

Titre II – Encadrement, Déroulement et Format de la Thèse dans le PhD Programme

Article 7 – Les conditions générales d'encadrement, de comité de suivi individuel et de formation dans le PhD Programme sont telles que définies par l'Arrêté modifié (26 Août 2022) du 16 Mai 2016 et les chartes du doctorat AMU et CERGAM.

Article 8 – La fonction de directeur de thèse dans le PhD Programme ne peut être exercée que par un enseignant-chercheur HDR de l'IAE. Un directeur de thèse dans le PhD programme peut engager une codirection avec des enseignants-chercheurs d'AMU ou d'autres universités ou écoles françaises.

Article 9 – En plus des 50 heures de formations professionnalisantes d'accompagnement à la poursuite de carrière (proposées par le Collège Doctoral d'AMU), le doctorant s'engage à valider avant la soutenance de sa thèse un minimum de 80 heures de formations théoriques et méthodologiques spécialisées en gestion. Ces séminaires doivent être choisis en priorité parmi les séminaires doctoraux en gestion proposés chaque année par l'Ecole Doctorale et l'IAE. Ils doivent aussi inclure au minimum un séminaire doctoral européen (EDEN, EIASM ou EDAMBA). Dans ce dernier cas, le choix de ce séminaire doctoral européen devra être soumis à l'approbation de la direction du programme doctoral de l'IAE Aix-Marseille et après accord, un financement (partiel ou total) pourra être envisagé avec l'appui de l'IAE, du CERGAM et de l'Ecole Doctorale.

Article 10 – La thèse se fera sous un format en essais (avec trois essais au minimum). Ceux-ci pourront être rédigés en français ou en anglais. Dans la liste des essais de la thèse, un pourra être corédigé avec le directeur (ou les co-directeurs) de thèse et un au moins devra avoir le doctorant comme seul et unique auteur.

Article 11 – Le doctorant devra effectuer un séjour de recherche d'au minimum un mois dans une université étrangère. Le choix de l'université étrangère devra être soumis à l'approbation de la direction du programme doctoral de l'IAE. Il sera fortement recommandé au doctorant de choisir l'université étrangère parmi celles inscrites dans le programme CIVIS ou parmi celles considérées comme partenaires stratégiques de l'IAE Aix-Marseille. Un financement (partiel ou total) pourra être envisagé avec l'appui de l'IAE, du CERGAM et de l'Ecole Doctorale.

Titre III – Soutenance de la Thèse dans le PhD Programme

Article 12 – Les conditions générales de soutenance de la thèse dans le PhD Programme sont telles que définies par l'Arrêté modifié (26 Août 2022) du 16 Mai 2016 et les chartes du doctorat AMU et CERGAM.

Article 13 – Le jury devra être composé en conformité avec l'Arrêté modifié (26 Août 2022) du 16 Mai 2016 et les chartes du doctorat AMU et CERGAM. De plus, le jury devra inclure au moins un professeur d'une université étrangère. Il sera là aussi fortement recommandé au doctorant de choisir l'université étrangère du ou des membres du jury parmi celles inscrites dans le programme CIVIS ou parmi celles considérées comme partenaires stratégiques de l'IAE Aix-Marseille.

Article 14 – Les publications issues de la thèse des doctorants devront respecter la charte des publications d'AMU et du CERGAM. Elles devront notamment porter pour signature Aix-Marseille Université, IAE Aix-Marseille et CERGAM.